



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu  
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du lundi 19 octobre 2020**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

L'An deux mille vingt, le lundi dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

**Présents** : M. Mmes, AULIN, BRANDELY, CELLERIN, CHAUMETTE, de ROFFIGNAC, DEPRIL, FLAMENT, GODEAU, HUCHIN, MALBRAND, MATHURIN, PAINEAU, PINAULT, SABARD, VERSTRAETE ;

**Secrétaire de séance** : PAINEAU Franck

Convocation transmise le : 12 octobre 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 septembre dernier et demande au conseil municipal de l'approuver.

Au cours de la lecture du procès-verbal plusieurs élus interviennent :

- Monsieur CELLERIN dit qu'il a contacté Mme GARNIER de l'association Quand tu Chantes pour l'informer que les répétitions pouvaient reprendre mais à 10 personnes pas plus.
- Franck PAINEAU informe que l'assemblée générale de Familles Rurales s'est bien déroulée et que le nouveau bureau sera élu le 27 octobre prochain. Il dit avoir été informé par Elisabeth de la qualité inégale, selon les jours, des repas servis à la cantine. Un rendez-vous commun sera fixé avec Beaulieu-Lès-Loches et la société de restauration API.
- Claude MALBRAND dit qu'à la suite de la demande de Madame MARCHAIS qui souhaite acquérir la parcelle qui jouxte sa maison, comme évoqué lors du précédent conseil municipal, il a contacté le propriétaire qui se situe de l'autre côté de la bande afin de lui proposer également d'acquérir cette parcelle. Ce monsieur a répondu par écrit qu'il n'était pas intéressé.  
Monsieur MALBRAND dit qu'il existe une bande de terrain sur le lotissement des Chênes qui appartient à la commune et il se demande s'il ne serait pas mieux de la proposer aux riverains qui se situent de chaque côté de cette bande (entre M & Mme MARCADIER et M & Mme GIRARDIN).

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu avec Franck PAINEAU l'Inspecteur Académique le 14 septembre dernier. Franck PAINEAU dit qu'il a été très rassurant sur le devenir de l'école et les effectifs de l'école sont bons pour le moment. Il explique que l'Inspecteur leur a proposé de signer une Charte de Ruralité. Qu'est-ce que Charte de Ruralité : c'est une convention de ruralité qui permet en contrepartie de la restructuration par l'ensemble des acteurs du réseau des écoles de neutraliser, pendant trois ans, tout ou partie de la baisse des effectifs grâce à :

- la création de regroupements pédagogiques
  - la mise en place de réseaux pédagogiques adossés à des collèges pour renforcer la continuité école-collège
  - au développement de dispositifs pédagogiques permettant de répondre aux besoins de scolarisation (avec par exemple l'acquisition d'un tableau numérique interactif)
- Monsieur AULIN informe le conseil qu'il a été réélu Président du Syndicat de Transport et qu'il sera secondé par deux vice-présidents, Monsieur Philippe MEREAU et Monsieur Bertrand GATEFIN. Il souhaite programmer une réunion d'ici la fin de l'année avec pour ordre du jour : dissolution du syndicat.
  - Monsieur le Maire dit que Franck PAINÉAU avait proposé de créer une commission isolation, énergie etc...qui pourrait être composée d'élus et d'habitants de la commune. Avant de créer cette commission il propose éventuellement d'organiser une réunion pour les habitants de Ferrière-sur-Beaulieu, afin de les informer sur la plateforme J'éco rénove mise en place par la communauté de communes. En ce qui concerne le mode de chauffage de la mairie, du café restaurant quand le moment sera venu, il se demande s'il ne serait pas possible d'envisager un groupement de commande avec la communauté de communes Loches Sud Touraine.
  - Monsieur le Maire informe que suite à la décision prise lors du dernier conseil la délibération concernant la subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de Loches a été prise et que la subvention a été versée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

<p><b>Objet :</b> <b>DECISION MODIFICATIVE N° 1</b></p>
---

N° 2020-7.1-039

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du précédent conseil municipal d'acheter un ordinateur portable et un vidéo projecteur pour l'école Les Prés Verts, et de mettre en conformité et de sécuriser trois lampadaires supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits afin de pouvoir réaliser ces investissements, selon le détail suivant :

**Dépenses d'investissement :**

- Opération 58 -article 21311 : - 1550 €
- Opération 33 -article 2183 : + 1550€
- Opération 54 -article 21318 : - 2100€
- Opération 30 article 2151 : + 2100€
- 

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que les crédits seront inscrits comme suit :

**Dépenses d'investissement :**

- Opération 58 -article 21311 : - 1550 €
- Opération 33 -article 2183 : + 1550€
- Opération 54 -article 21318 : - 2100€
- Opération 30 article 2151 : + 2100€

**Objet :**  
**Subvention Familles Rurales de Ferrière-sur-Beaulieu**

N° 2020-7.5-040

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Familles Rurales de Ferrière-sur-Beaulieu avait sollicité une subvention dans l'attente du prévisionnel 2020, d'un montant de 14 500 euros (conseil municipal du 6 mars 2020 (délibération 2020-7.5-012).

Monsieur le Maire dit avoir reçu le prévisionnel 2020 le 20 septembre dernier et indique que le montant demandé par l'association est de 12568.27 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le versement de cette subvention, et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574.

**Objet :**  
**Transfert automatique de la compétence urbanisme  
à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine**

N° 2020-5.7-041

*Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux communautés de communes.*

*Considérant le débat intervenu en Conférence des Maires de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine sur le sujet le 8 octobre 2020.*

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux communautés de communes avec la réalisation de PLU intercommunaux (PLUi). Ainsi, les communautés deviennent compétentes de plein droit en matière d'urbanisme au plus tard au lendemain du délai de 3 ans suivant la promulgation de la loi ALUR, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Toutefois, cette prise de compétence peut être reportée si, dans les 3 mois précédant ce terme, au moins 25% des communes, représentant au moins 20% de la population du territoire, s'y opposent.

En l'absence de compétence intercommunale, le même mécanisme peut être mis en place à l'occasion de chaque renouvellement des conseils municipaux, avec une échéance au 31 décembre de l'année de ce renouvellement.

Compte tenu des enjeux stratégiques que soulèvent cette prise de compétence et de l'échéance réglementaire en fin d'année 2020, un débat est intervenu en Conférence des maires de Loches Sud Touraine le 8 octobre 2020.

Les points qui ont été soulevés à l'occasion de ce débat sont les suivants :

- la Communauté de Communes Loches Sud Touraine est en cours d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- 43 communes sur 67 sont couvertes actuellement par un document d'urbanisme communal (PLU ou carte communale). Lorsque le SCOT sera approuvé, ces documents devront être rendus compatibles avec celui-ci dans un délai de trois ans.
- la commune de Loches est engagée dans la réalisation d'un PSMV, avec une perspective d'arrêt fin 2021
- afin de réfléchir sereinement sur l'opportunité et la pertinence d'un PLUi pour le territoire de Loches Sud Touraine et ses 67 communes, les élus ont convenu de se donner un délai suffisant et nécessaire à un débat éclairé sur le sujet, à savoir une prise de position avant la fin de l'année 2021.

En conséquence, et pour permettre ce débat, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité par 15 voix POUR*,

**DECIDE** de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **DECISIONS INFORMATIONS :**

- Philippe AULIN demande s'il y a un arrêté règlementaire du maire concernant les horaires pour l'éclairage public. Monsieur le Maire demande à la secrétaire de vérifier.
- Claude MALBRAND demande qu'une correction soit apportée que dans le bulletin communal sur la durée des concessions de cases de columbarium qui est de 30 ans. Actuellement aucune durée n'est indiquée.
- Monsieur le Maire donne lecture des courriers de la SPA et de la MFR qui sollicitent une subvention. Il demande l'avis du conseil ? Le conseil ne souhaite pas donner suite à ces demandes.
- Monsieur le Maire dit que cette année la cérémonie du 11 novembre est annulée il y aura simplement un dépôt de gerbe au cimetière. Un colis de fin d'année sera distribué aux personnes de 75 ans et plus, sur demande des personnes intéressées. Elles seront contactées par téléphone par des conseillers municipaux pour connaître leur choix et prendre des nouvelles.
- Sylvie CHAUMETTE dit qu'elle a demandé un devis concernant les colis de fin d'année à Déco des Lys et en donne lecture.  
Antoine de ROFFIGNAC trouve que le cassoulet est un peu cher. Françoise MATHURIN propose de remplacer les caramels par de la confiture.  
Sylvie CHAUMETTE, reverra le devis en ce sens avec Mme COUDERT.

Elle fera le point avec Marc CELLERIN et la secrétaire sur le nombre de colis individuels et de couples.

Laurence FLAMENT propose d'appeler ces personnes afin de savoir s'ils souhaitent un colis de fin d'année. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Sylvie CHAUMETTE présente le projet de règlement de la salle communale Elle dit qu'il aura certainement des changements avec les dernières consignes de la préfecture concernant la crise sanitaire.

Marc CELLERIN demande à la secrétaire d'envoyer un mail aux associations qui fréquentent la salle actuellement pour leur confirmer le nombre de personnes dans la limite de dix.

- Marc CELLERIN informe le conseil municipal qu'il a rencontré une habitante de la commune qui souhaite obtenir de l'aide pour la véhiculer à différents rendez-vous médicaux, courses etc.... Il indique que ses enfants sont loin.

Il a pris des renseignements auprès de la commune de Saint-Flovier, de Monsieur MEREAU et de Mme TARTARIN de Familles Rurale qui lui indique que ce système existe mais pour le moment il est mis en place dans le gatinois mais pas dans le lochois.

A Saint-Flovier c'est Familles Rurales qui pratique ce service avec des bénévoles qui sont indemnisés des frais kilométriques à 0.35 euros le kilomètre. L'ADMR proposerait aussi ce service mais pour un tarif d'environ 0.65 €/km.

Il souhaite mettre ce service en place sur la commune mais réfléchi encore de quelle manière. Il va prendre également contact avec la Croix Rouge.

Il indique également avoir reçu un courrier des Tatanes Lochoises l'informant de l'annulation des randonnées 2020 et 2021.

Il indique également de l'association APEC souhaite de nouveau louer la salle en février prochain au même tarif que l'an passé. Le conseil émet un avis favorable sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des règles en vigueur.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Fabienne BRANDELY demande si le chalet sera remis cette année sur le mail de la Mairie pour Noël ? Monsieur le Maire répond que c'est prévu.
- Françoise MATHURIN fait un point sur le bulletin municipal, elle souhaite que les articles arrivent rapidement maintenant.
- Anne-Laure HUCHIN demande aux membres du conseil municipal s'ils ont déjà participé à une commission de la communauté de communes Loches Sud Touraine. Monsieur GODEAU dit qu'il a déjà participé à une réunion sur le thème de l'agriculture et qu'il a été question de tout sauf de l'agriculture.  
Elle a participé à une commission sur les ordures ménagères et dit qu'il y a bien eu un débat mais que les réponses du président de la commission semblaient très orientées, comme si les décisions étaient déjà prises. Elle rappelle enfin que cette commission n'est que consultative...

- Franck PAINÉAU demande si dans la cour de l'école il pourrait y avoir des jeux pour les plus grands. Claude MALBRAND répond qu'il va s'en occuper.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le 7 décembre 2020 à 18h30.
- Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres